



**POLITIQUE - Deux-Sèvres**

**Grâce à ce parlementaire  
deux-sévrien, les  
Françaises peuvent  
disposer librement de  
leur salaire**

# Grâce à ce parlementaire deux-sévrien, les Françaises peuvent disposer librement de leur salaire



Léopold Goirand. La loi de 1907 est « le signe tangible quoique trop timide pour certains, du début de la reconnaissance civile de l'égalité des sexes », a écrit Jean-Louis Debré.

© (Photo auteur inconnu 1919)

Par Yves REVERT

Publié le 24/06/2026 à 18:55  
mis à jour le 24/06/2026 à 18:55

Il y aura 100 ans le 26 juin 2026 disparaissait ce parlementaire du Mellois, auteur d'une loi qui a permis aux femmes mariées de disposer de leur salaire.

Quand une femme travaille, c'est elle qui devrait recevoir librement son salaire et non son mari. Ça va de soi ? Pourtant, ça n'a pas toujours été le cas. Et c'est un Deux-Sévrien, Léopold Goirand, qui a permis une avancée historique dans ce domaine avec la loi du 13 juillet 1907. L'un de ces textes qui posent des jalons sur la route de l'émancipation des femmes. 1944, le droit de vote. 1967, la contraception autorisée. 1970, l'autorité parentale partagée entre époux. 1975, la fin de la **criminalisation de l'IVG**. En dépit de quoi « *la mémoire de Léopold Goirand n'est pas souvent évoquée que ce soit d'un point de vue universitaire, parlementaire ou politique* », observent le politologue **Dominique Breillat** et Joël Monnet, professeurs émérites et doyens honoraires de la faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers.

Il y aura 100 ans le 26 juin 2026 qu'a disparu cet « *oublié de la République* ». Une formule dont Jean-Louis Debré a fait le titre d'un de ses ouvrages paru en 2008 : celui qui a présidé l'Assemblée nationale puis le Conseil constitutionnel y mentionnait Léopold Goirand parmi les élus rayés de l'Histoire bien qu'ils aient contribué à bâtir le socle républicain. Au passage, il y présentait la loi de 1907 comme « *le signe tangible quoique trop timide pour certains du début de la reconnaissance civile de l'égalité des sexes* ». « *Léopold Goirand compte parmi les parlementaires infatigables qui n'hésitaient pas à proclamer leur « foi dans la République résolument progressiste que nous avons fondée ensemble* ». *C'est grâce à eux que notre société a tant évolué en un siècle* » : cet hommage-là, on le doit à un autre président de l'Assemblée, Bernard Accoyer, pour les 100 ans de la loi. Ségolène Royal y est elle aussi allée de son coup de chapeau la même année dans son livre *Ma plus belle histoire, c'est vous*.

### « La cause déterminante d'une irrémédiable misère »

Mais qui était cet illustre inconnu ? Un grand-père gendarme à cheval à Thouars puis buraliste à Brioux-sur-Boutonne. Des parents « *boutiquiers* ». Léopold Goirand finit à la tête d'une étude d'avoué de réputation internationale située place Vendôme à Paris. Il est aussi le père de *La Gazette du palais*, qui reste de nos jours la revue juridique de référence : M<sup>e</sup> Labori, futur avocat de Dreyfus, en est alors la cheville ouvrière. Inscrit à la Gauche radicale puis à l'Union progressiste, parti charnière de la gauche républicaine, député puis sénateur, il ferraille avec Aymé de la Chevrelière, représentant d'une dynastie politique qui a dominé une partie du Mellois aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Une certitude : Léopold Goirand ne manquait pas de suite dans les idées. Treize années séparent la loi de 1907 d'une proposition de loi qu'il avait déposée en 1894 « *ayant pour objet d'assurer la femme mariée de la libre disposition des fruits de son travail* ». En 1906, le sénateur mellois relance une procédure parlementaire qui s'était embourbée. À l'Assemblée, le rapporteur du texte est le futur ministre du Front populaire, Maurice Violette. « *Dans les familles pauvres, cette omnipotence du mari peut être un obstacle insurmontable aux efforts de la femme et la cause déterminante d'une irrémédiable misère* », écrivait Léopold Goirand pour défendre ce combat contre le patriarcat. Marginal, le travail des femmes à l'époque ? Loin de là. Dominique Breillat et Joël Monnet le rappellent : « *Une statistique établie en 1896 faisait état de 11.612.072 travailleurs pour 6.672.506 femmes.* »

## dates clés

- > **7 janvier 1845.** Naissance à Melle.
- > **1861-1862.** Élève au lycée impérial de Niort.
- > **1873.** À la tête d'une étude d'avoué à Paris.
- > **1887-1898.** Député des Deux-sèvres.
- > **1906-1920.** Sénateur des Deux-Sèvres.
- > **26 juin 1926.** Meurt à Paris de complications respiratoires. Il est inhumé à Mazières-en-Gâtine.

DEUX-SÈVRES

MELLE

POLITIQUE

A LA UNE LOCAL

**la Nouvelle  
République**